

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

Délibération n°2024/041

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André –Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry -
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT Bernard
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARDE Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel -
Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr
PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à

Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Politique de la Ville : dispositif Ville Vie Vacances – subventions EBER

Le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) permet de financer des actions éducatives à destination des enfants et des jeunes, âgés de **11 à 18 ans**, éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances. Il leur permet de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs avec une prise en charge éducative **pendant les vacances scolaires**.

Ce dispositif étant rattaché au contrat de ville, l'Etat finance des projets qui bénéficient majoritairement aux jeunes des 2 quartiers prioritaires du territoire.

Depuis 2022, le dispositif a été étendu à l'ensemble des structures enfance-jeunesse du territoire d'EBER, grâce au financement de l'intercommunalité.

2 périodes d'appel à projets sont proposées pour ce dispositif :

Lancement de l'appel à projets	Rendu des dossiers	Actions pour les périodes suivantes
18 décembre 2023	19 janvier 2024	Actions durant les vacances de février et avril 2024
12 février 2024	15 mars 2024	Actions durant les vacances d'été 2024 (voire de la Toussaint)

Les propositions de participations financières de EBER sont les suivantes :

Structure	Projet	Objectifs	Coût de l'action (hors contributions volontaires)	TOTAL subvention demandée	Proposition EBER 2024
Centre social du Roussillonnais	Séjour neige	Rendre accessible les séjours à la montagne Favoriser la mixité des publics à travers une destination peu connue	14 680 €	5 000 €	1 000 €
Ville Péage de Roussillon	Sorties journées ski avec le Rhodia	Permettre à des jeunes de pratiquer le ski et découvrir des stations à proximité	9 061 €	4 000 €	1 000 €
Centre social les 4 Vents	Séjour neige dans le Vercors	Favoriser l'accès et la découverte des activités de montagne	27 046 €	4 000 €	3 000 €

		Favoriser l'implication et l'engagement des jeunes Prévenir les dangers de la montagne			
Ville Salaise sur Sanne	Découverte et enquête	Permettre à des adolescents de découvrir la montagne Créer un jeu d'enquête pour les sensibiliser au dérèglement climatique	12 827 €	2 500 €	1 000 €
Ville Péage de Roussillon	Semi-marathon	Participer à différentes courses (10km, semi marathons) Travailler la mobilité	7 348 €	3 000 €	1 000 €
Ville Péage de Roussillon	A la découverte de notre patrimoine local	Favoriser la mobilité des jeunes et démontrer qu'il est possible de vivre des expériences enrichissantes à proximité	6 514 €	2 500 €	1 000 €
Ville Saint Clair du Rhône	Voyage jeunesse en Italie	Être acteur de la vie du territoire en favorisant le lien entre les habitants Découvrir le monde extérieur notamment l'Italie (Europe) et sa culture en lien avec le Jumelage	27 050 €	3 000 €	2 000 €
			104 526 €	24 000 €	10 000 €

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

Considérant l'intérêt de soutenir les actions éducatives à destination des jeunes de 11 à 18 ans pendant les vacances scolaires,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE l'enveloppe globale 2024 de 20 000 € pour le dispositif Ville Vie Vacances,

APPROUVE le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 65734 du BP 2024 :

- o Commune du Péage de Roussillon : 3 000 €
- o Commune de Salaise sur Sanne : 1 000 €
- o Commune de Saint Clair du Rhône : 2 000 €

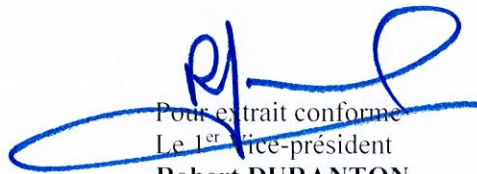
APPROUVE le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 6574 du BP 2024 :

- o Centre Social du Roussillonnais : 1 000 €
- o Centre Social des 4 vents : 3 000 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.


 Pour extrait conforme
 Le 1^{er} vice-président
Robert DURANTON

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024



ID : 038-200085751-20240226-D_2024_041-DE